

Championnat de France d'Agility des Jeunes Conducteurs



Règlement

Le Championnat de France d'Agility des jeunes conducteurs est ouvert à tous les chiens, qu'ils soient ou non inscrits sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI). Il est organisé autour de championnats régionaux et d'une finale nationale.

1. Règles spécifiques

Le championnat de France d'agility des jeunes conducteurs est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1. Classes

Une seule classe : jeune.

1.2. Catégories

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la SCC : A, B, C, D.

1.3. Classements

- a) Les classements élémentaires (qualificatif ou manche) sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire par l'ordre croissant des critères suivants : nombre de pénalités totales ; nombre de pénalités de parcours ; temps réalisé.
- b) Les classements cumulés sont effectués par l'ordre croissant des critères suivants: nombre d'éliminations; cumul des pénalités totales; cumul des pénalités de parcours; cumul des temps réalisés.

1.4. Affichage des résultats

- a) Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.
- b) Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 30 minutes suivant l'affichage.
- c) Les résultats complets sont affichés à l'issue de la remise des prix pour que l'ensemble des concurrents puisse en prendre connaissance.

1.5. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et l'organisateur.

2. Organisation du championnat régional

Le championnat régional des jeunes conducteurs est organisé le même jour que le championnat régional des classes Senior et Handi. Deux classements séparés sont effectués, comptant respectivement pour la coupe régionale et pour le championnat régional.

2.1. Conditions de participation

Les jeunes conducteurs ne peuvent participer qu'au championnat régional correspondant à leur association canine territoriale.

2.1.1. Participation à la coupe régionale

- a) Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence Agility de la CNEAC en cours de validité, de la classe jeune conducteur, et indiquant le numéro FAPAC du chien. La licence doit être validée pour chaque chien engagé par un Pass Agility.
- b) Un chien ne peut participer qu'avec un seul jeune conducteur.

2.1.2. Participation au championnat régional

- a) Remplir les conditions de participation à la coupe régionale (cf. §2.1.1).
- b) Le chien doit avoir obtenu les qualificatifs suivants, depuis le sélectif régional de l'année précédente :

Classe	Qualificatifs nécessaires pour participer au sélectif (sur des épreuves agility jeune conducteur 2ème degré)
Jeune	2 Excellent ou Très Bon, sans obligation de juges différents, mais obligatoirement avec le jeune conducteur engagé

Dérogation exceptionnelle pour l'année 2015 : compte tenu des mesures mises en place cette année pour les jeunes conducteurs, les qualificatifs présentés peuvent être obtenus avec différents chiens.

c) S'ils peuvent présenter les qualificatifs nécessaires, les Champions de France de l'année précédente peuvent participer au championnat régional sans remettre en cause leur participation à la finale (cf. §3.1). Leur classement n'entre pas en jeu dans l'attribution des places sélectives.

2.2. Inscription

- a) Le jeune conducteur ne peut s'inscrire et concourir qu'avec au maximum deux chiens, dans des catégories différentes.
- b) Un même chien ne peut être conduit que par un seul jeune conducteur.
- c) Le dossier d'inscription comprend :
 - Une **feuille d'engagement** remplie en caractères d'imprimerie, comprenant notamment la copie de la licence du jeune conducteur avec ce chien.
 - Le cas échéant, la photocopie lisible des justificatifs précisés au §2.1.2.
 - La photocopie lisible du certificat antirabique pour les chiens catégorisés ou venant de l'étranger et les chiens des départements concernés par un arrêté ministériel ou préfectoral.
 - La feuille d'engagement doit parvenir à l'organisateur dans les délais fixés par celui-ci et, au plus tôt, huit semaines avant la date de la manifestation.

2.3. Remise des dossards

Les dossards sont remis aux concurrents avant les épreuves, en échange de la licence qui sera conservée par l'organisation et restituée à l'issue des épreuves.

2.4. Épreuves

- a) Le championnat régional des jeunes conducteurs est organisé sur deux épreuves: 1 agility et 1 jumping.
- b) Les parcours seront différents de ceux utilisés pour le championnat régional des classes Senior et Handi.

2.5. Récompenses

 a) Le titre de « Vainqueur de la Coupe Régionale d'Agility des Jeunes Conducteurs » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du Championnat Régional, et cela pour chaque catégorie (A, B, C, D).

- b) Le titre de « Champion Régional d'Agility des Jeunes Conducteurs » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du Championnat Régional et les 2 qualificatifs présentés pour y participer (cf. §2.1.2), et cela pour chaque catégorie (A, B, C, D).
- c) Pour être déclaré Champion Régional, tous les parcours du championnat régional doivent être terminés sans élimination.

3. Finale

La finale se déroule sur un jour : samedi ou dimanche.

3.1. Conditions de participation

- a) Peuvent participer à la finale :
 - Les binômes jeunes conducteur/chien remplissant les conditions de participation à la coupe régionale (cf. §2.1.1) et ayant obtenu les qualificatifs suivants après le championnat régional de l'année précédente et au plus tard le 30 septembre de l'année de la finale :

Classe	Qualificatifs nécessaires pour participer à la finale (sur des épreuves agility jeune conducteur 2ème degré)
Jeune	3 Excellent ou Très Bon, sans obligation de juges différents

- Les Champions de France dans chaque catégorie de l'année précédente.
- b) <u>Il n'y a pas d'obligation de participation au championnat régional de l'année en cours</u> mais cette participation est toutefois conseillée.
- c) Un jeune qui a participé au championnat régional jeune conducteur mais qui, au cours de l'année a demandé une licence senior et concouru en senior, peut participer au championnat de France jeune conducteur de l'année sous réserve de fournir les qualificatifs demandés (cf. §3.1.a).

Dérogation exceptionnelle pour l'année 2015 : compte tenu des mesures mises en place cette année pour les jeunes conducteurs, tout jeune conducteur ayant obtenu : (a) le Pass Agility pour concourir avec un nouveau chien en 2015 et (b) le Brevet Jeune Conducteur avec ce chien avant le 30 septembre 2015, pourra participer à la finale, sans fournir de qualificatifs.

3.2. Remise des dossards

Les dossards sont remis aux concurrents avant les épreuves, en échange de la licence qui sera conservée par l'organisation et restituée à l'issue des épreuves.

3.3. Épreuves

La finale se joue sur 2 épreuves : 1 agility et 1 jumping.

3.4. Récompenses

- a) Le titre de « *Champion de France d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves de la Finale, et cela pour chaque catégorie (A, B, C, D).
- b) Pour être déclaré Champion de France, tous les parcours de la finale doivent être terminés sans élimination.

Version	Commentaires
2015-03-12.odt	Version soumise à la commission le 18 mars 2015
2015-03-25.odt	Suppression besoin autorisation parentale (§2.2.c), celle faite pour la licence suffit. Finale sur un jour (Introduction §3). Correction §3.4.a (2 épreuves).
Version actuelle	Correction introduction. Re-formulation §2.5.c et §3.4.b.